

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

De : **05 OCT. 2022**

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Saint-Just-Le-Martel

N° 202200557

Le Président de Limoges Métropole,

VS le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-10, R.151-10 et L.151-11,
VS le décret n° 98-1069 du 23 novembre 2000
relatif aux documents d'urbanisme de Saint-Just-Le-Martel,
VS le code de l'environnement, notamment l'article
L.365-6,
VS notamment les documents annexes,
CONSIDERANT, NOTA, qu'il a été décidé à jour les
annexes du document VS, Plan local d'urbanisme, de la
commune de Saint-Just-Le-Martel.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ (1) : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel sont mises
à jour en ce que des documents annexes au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'intégration de l'annexe
des annexes annexes.

ARRÊTÉ (2) : Les annexes à jour de l'annexe des documents annexes à la disposition de public à la mairie
de Saint-Just-Le-Martel et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ (3) : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Saint-Just-Le-Martel et au siège de Limoges
Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, le 05 octobre 2022. **05 OCT. 2022**

Le Président,

Gilles GILBERT

Publié le : 10/10/2022

Pro : Président
Pr : Gilles GILBERT
Le Président de la commune de Saint-Just-Le-Martel
Et : Gilles GILBERT

PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU COMITE DE
SUITE AU PRESENT ARRÊTÉ

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_2022005557_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_SAINTE_JUST.pdf
(.pdf, 3,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**